



## Le Port Boulogne Calais modernise la gestion de son trafic de remorques non-accompagnées

**Calais – 25 janvier 2017 : Le port de Calais vient d'ouvrir sa nouvelle infrastructure dédiée au transbordement des semi-remorques non-accompagnées. Ce service est dorénavant entièrement piloté par un système d'information collaboratif innovant.**

Plusieurs mois ont été nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement du site et à la mise au point d'un nouveau système de gestion intelligent de ce trafic. Le port de Calais propose à ses clients transporteurs un nouveau service garantissant des gains de temps et une traçabilité optimale des remorques.

Ce service s'adresse à tous les transporteurs, locaux ou internationaux utilisant les modes de transports routiers, ferroviaires et maritimes pour des remorques qui voyagent sans tracteur ni chauffeur.

### **Un nouveau parc d'accueil intelligent accessible 24h/24, 7jours/7**

D'une superficie de 10 500 m<sup>2</sup>, le nouveau parc d'accueil remorques non-accompagnées, en partance pour l'Angleterre a été réalisé à proximité de la passerelle RoRo T4 et du terminal d'Autoroutes Ferroviaires, VIIA.

Doté d'un système de lecture de plaques d'immatriculation à l'entrée du site, ce nouvel équipement est entièrement automatisé. Ces installations disposent d'un accès dédié, séparé du flux accompagné accessible 7 jours sur 7 et 24h/24.

Le parc Import, déjà existant et recevant les remorques en provenance de Douvres, a également été réaménagé et est désormais équipés de *gates* automatisées.

### **E-modal : le système d'information collaboratif innovant au cœur du dispositif**

E-modal, outil de partage de données dématérialisées, complète la nouvelle organisation. Ce nouvel outil a été conçu sur mesure pour accompagner la gestion du trafic au port de Calais.

Véritable guichet unique réunissant l'ensemble des intervenants de la chaîne - transporteurs, services de manutention portuaires, compagnies maritimes, Capitainerie, Douane, UKBF... - cet outil novateur permet un traitement entièrement dématérialisé de la gestion et de l'exploitation des remorques non accompagnées.

Il permet de piloter l'ensemble de la chaîne, de la demande à distance de réservation des transporteurs, en passant par la manutention portuaire et l'embarquement des remorques.

Gage de fiabilité et de traçabilité des remorques, E-modal permettra l'amélioration de la performance logistique des transporteurs ainsi que l'optimisation des temps de conduite de leurs chauffeurs.

Le terminal dispose d'accès et d'itinéraires dédiés évitant désormais aux chauffeurs de se présenter physiquement aux bureaux fret des compagnies maritimes et aux différents contrôles de sûreté. La charge du contrôle migratoire sera assurée en temps masqué par le personnel du Port Boulogne Calais lors du transit vers le terminal transmanche.

D'un montant total de 1,5 millions d'euros, l'investissement nécessaire à ce nouvel équipement, a bénéficié du soutien de l'Europe dans le cadre du projet BRIDGE,

*Pour Jean-Marc Puissesseau, Président Directeur Général du Port Boulogne Calais « la réorganisation et la modernisation de la gestion et de l'exploitation du non-accompagné préfigure les futurs modes de gestion logistique. Plus de fluidité, plus de traçabilité et plus de sécurité, voici les besoins de nos partenaires transporteurs que nous avons à cœur de toujours mieux satisfaire.*

*Cet outil de soutien à l'intermodalité est essentiel afin de stimuler l'adoption de pratiques de transport et de logistique plus efficaces et plus durables qui seront pleinement intégrées dans notre futur port Calais Port 2015. »*

## Contacts presse

### Isabelle Fauquet

Responsable de la communication  
07 85 54 04 47  
isabelle.fauquet@portboulognecalais.fr

### Xavier Decramer

Tel : +33 6 04 67 36 46  
portboulognecalais@eurosagency.eu

## A propos du Port Boulogne-Calais

Le port de Boulogne-sur-Mer, premier port français de pêche et le port de Calais, premier port français de voyageurs et 4ème port français de marchandises sont devenus le 22 juillet 2015, dans le cadre d'une délégation de service public accordée par la Région Nord-Pas de Calais, propriétaire de ces deux ports, le port unique « Port Boulogne Calais ».

Le Port Boulogne Calais est exploité par la Société d'Exploitation des Ports du Déroit (SEPD) dont le siège est situé à Calais. Celle-ci s'est vu confier, dans le cadre de la délégation de service public, la réalisation du projet de doublement du port de Calais "Calais Port 2015" dont la mise en service est attendue en 2020. La SEPD a confié la réalisation du projet à la Société des Ports du Déroit.

Calais port 2015 est un des chantiers français majeurs de la décennie. Premier projet maritime du plan Juncker d'infrastructures prioritaires de l'Union Européenne.